



ANNEXE DU RÈGLEMENT COMMUNAL
ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DU 28 OCTOBRE 2021



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIMES « HABITATION »

Renvoyez l'original de ce formulaire complété, daté, signé et accompagné des annexes dans les **3 mois** de la date du versement sur votre compte en banque de la prime régionale à l'adresse indiquée ci-dessous :

Cellule Développement Durable – Energie
Rue des Ecoles, 4
4684 HACCOURT
Tél. : 04/267.07.46 - Courriel : energie@oupeye.be

Je soussigné(e) : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Téléphone :

Courriel :

Domicilié(e) :

.....

Adresse du logement qui fait l'objet de la demande :

☐ A l'adresse du demandeur.

☐ A une autre adresse :

N° de compte sur lequel la prime doit être versée : **BE**.....

Introduis auprès du Collège communal d'Oupeye une demande de prime(s) « Habitation » :

☐ **Pour la réalisation d'un audit et joins une copie de la preuve de la promesse d'octroi de la prime émanant du Service public de Wallonie, une copie de l'extrait bancaire sur lequel le montant de la prime régionale versé figure et une copie de la facture de la réalisation de l'audit.**

Le montant de la prime communale est fixé à 300€ maximum à condition que le cumul de la prime régionale et de la prime communale ne dépasse pas le montant total de la facture de l'audit TVAC ; le cas échéant, le montant de la prime communale sera réduit à due concurrence afin de couvrir uniquement 100% du montant de ladite facture.

☐ **Pour la réalisation de travaux et joins une copie de la preuve de la promesse d'octroi de la prime émanant du Service public de Wallonie et une copie de l'extrait bancaire sur lequel le montant de la prime régionale versé figure.**

Le montant de la prime communale est fixé à 20% du montant octroyé par le SPW, plafonné à 500€ maximum pour chaque prime perçue.

Je déclare sur l'honneur que l'ensemble des primes perçues pour l'audit et/ou les travaux faisant l'objet de la présente demande ne dépasse pas 100% de leur coût et je m'engage, le cas échéant, à rembourser le trop perçu.

Date : / / 20

Signature :